



## Caisse d'Épargne : un crédit innovant plébiscité par les professionnels

**Lancé en octobre 2018 par la Caisse d'Épargne Bretagne Pays de Loire, le Crédit Digital Pro est plébiscité par ses clients professionnels (entreprises, artisans, commerçants et associations). Cette solution innovante, 100 % en ligne, a déjà séduit près de 960 professionnels en 3 mois.**

Lors de la 3<sup>e</sup> édition de Digital Change, Christophe Pinault, Président du directoire de la Caisse d'Épargne Bretagne Pays de Loire, a communiqué un premier bilan positif du Crédit Digital Pro.



Christophe Pinault,  
Président du directoire de la  
Caisse d'Épargne Bretagne Pays de Loire

« Cette solution innovante, 100 % digitale, simplifie le parcours client pour les demandes de prêts professionnels, grâce à une enveloppe pré-accordée de 50 000 €. Nous apportons ainsi une réponse très réactive puisqu'en 48 heures, le prêt est débloqué. Nous nous attendons à financer plus de 80 millions d'euros sur ce type de crédit professionnel », explique Christophe Pinault.

### Chiffres clés du CREDIT DIGITAL PRO (au 23 janvier 2019) :

- 1 847 clients professionnels identifiés
- 83 millions d'euros provisionnés
- 52 % des clients ont activé leur enveloppe de Crédit Digital Pro soit 960 clients
- 24 % ont engagé leur Crédit Digital Pro pour un montant de 4 millions d'euros
- Montant du Crédit Digital Pro : jusqu'à 50 000€ sur une durée pouvant aller jusqu'à 60 mois.

La Caisse d'Épargne Bretagne Pays de Loire continue à investir dans des solutions innovantes pour faciliter le quotidien de ses clients particuliers et professionnels. Lors du Digital Change, les innovations dédiées aux professionnels ont été présentées sur son stand. Retrouvez ci-dessous ces innovations :





### **INSTANT PAYMENT – lancement en septembre 2018**

Instant Payment permet de réaliser un virement en 10 secondes ! Le Groupe BPCE dont la Caisse d'Épargne fait partie est le premier groupe bancaire à offrir un service d'émission et de réception de paiement instantané, disponible 24 heures/24, 7 jours/7 et 365 jours par an.

Depuis septembre 2018, la Caisse d'Épargne Bretagne Pays de Loire propose à ses clients d'émettre depuis leur banque mobile, des virements instantanés de manière sécurisée afin de rembourser leurs proches, de régler l'achat d'un bien d'occasion à un autre particulier, de payer l'intervention d'un artisan à domicile... Plus de 4 000 opérations ont déjà été réalisées avec cette solution en Bretagne et Pays de la Loire avec un montant moyen de 496 euros.

**Caisse d'Épargne Bretagne Pays de Loire** : 1,6 million de clients, 506 000 sociétaires, 2870 collaborateurs, 409 agences et 14 centres d'affaires – 4,5 milliards de nouveaux crédits en 2018

**Dirigeants** : Christophe Pinault (Président du Directoire), Francis Delacre (finances), Bruno Gilles (banque de détail), Mathieu Réquillart (banque du développement régional) Yann le Gourrierec (ressources) - **Contact presse** : Laurence Renaud, 02.40.67.03.83 / 06.15.96.39.24, [laurence.renaud@cebpl.caisse-epargne.fr](mailto:laurence.renaud@cebpl.caisse-epargne.fr),

@CaissEpargneBPL Retrouvez-nous :    



### **CASHLESS – lancement septembre 2018**

Ce système sécurise les transactions, il évite le paiement en espèce, source d'erreur de caisse, de fraude ou de vol. La carte est approvisionnée d'une somme qui peut être utilisée dans sa totalité ou faire l'objet d'une demande de remboursement.

Cette solution est par exemple utilisée par le Handball Club de Nantes. Depuis septembre 2018, le club a activé 2 100 cartes, ce qui représente 40 % des paiements. Outre la facilité (3 fois plus rapide qu'un terminal de paiement), le chiffre d'affaires du club a augmenté, depuis septembre 2018, de 20 %.

### **CE BOOST FID - lancement en octobre 2018**

Cette solution complète offre de nombreuses possibilités : lorsque le client adhère au programme de fidélité du commerçant et règle ses achats en magasin avec sa carte bancaire, ses informations sont enregistrées dans le terminal de paiement. Le commerçant peut alors, via une plateforme dédiée, proposer des offres de fidélisation sur mesure en s'appuyant sur un tableau de bord de son activité et sur les habitudes de consommation du client (chiffre d'affaires, panier moyen, récurrence de visites...). Il peut également animer les ventes via la création de campagnes marketing ciblées.



### **CE BOOST PAY – lancement en novembre 2018**

Véritable tout-en-un, cet équipement innovant, allie la robustesse d'un TPE (terminal de paiement) aux fonctionnalités d'une tablette Android sécurisée. CE BOOST PAY est une solution qui va au-delà du simple encaissement en point de vente ou en mobilité. Elle offre également des applications utiles pour la gestion de l'activité du professionnel : suivi du journal des transactions et du chiffre d'affaires, création d'un catalogue produits, etc.

### **Pour rappel : APPLE PAY – lancement en juillet 2016**

Le Groupe BPCE, dont fait partie la Caisse d'Épargne, a été le premier groupe bancaire à proposer en France APPLE PAY à ses clients détenteurs de carte Visa. Cette solution permet, d'une part, de procéder à un paiement avec son smartphone, de façon rapide, *via* un enregistrement sécurisé des données de la carte bancaire et, d'autre part, de consulter ses dernières opérations.